



COMMUNE DE COURTEPIN
GEMEINDE COURTEPIN

Secrétariat / Sekretariat
Route de Fribourg 42
1784 Courtepin
026 684 18 34 - adm@courtepin.ch

Législature 2021-2026

Message no 17 du Conseil communal au Conseil général
du 14 décembre 2022
(La version française du message fait foi)

Demande de crédit de CHF 270'000.- pour la réalisation de zones 30km/h

1. Introduction et objet du message

En 2019, une étude et des expertises légales ont été réalisées par le bureau Team+ pour les secteurs de Courtaman, école, l'église (dépose-minute), Pensier et Wallenried. En 2020 une étude et expertises légales pour le secteur Genevres-Pilettes a été réalisée par le même bureau.

Contenu des études: visions locales, récolte des données de base, traitement des mesures de vitesse (fournies par la commune), diagnostic, identification des mesures de modération, élaboration de l'expertise légale

Préavis du Service des Ponts et Chaussées (SPC) du 23 novembre 2020 pour tous les secteurs

03 mars 2022 : mandat à l'ingénieur Fabian Benninger pour l'avant-projet, projet de construction, procédure d'autorisation

Pour la réalisation de tous ces secteurs zone 30km/h de la commune de Courtepin, un crédit de CHF 270'000.- est nécessaire. Celui-ci comprend la réalisation de toutes les mesures de réduction de vitesse à 30 km/h dans les secteurs Courtaman, école, Courtepin: Les Genevres Pilettes et amélioration place de l'église dépose-minute, Pensier: Amont, Prairie, Wallenried : centre + arrêt de bus aux nouvelles normes.

2. Conclusion

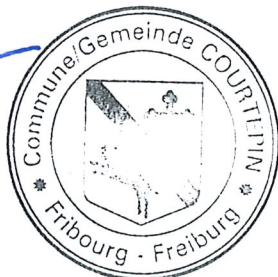
Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver la demande de crédit de CHF 270'000.- pour la réalisation de tous les secteurs de zones 30 km/h.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 21 novembre 2022.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic :

Martin Moosmann



La Secrétaire communale :

Anne Rochat